

1/ Combien de lois sur l'immigration a-t-on eu en France depuis 1980 ?

- 1- 9
- 2- 19
- 3- 29

Réponse : 3

2/ En France, les résidents étrangers représentent :

- 1- 3,8 % de la population
- 2- 6.6 % de la population
- 3- 9.4 % de la population

Réponse : 2 6,6%

3/ En France, les migrants arrivants sur les territoires :

- 1- Les femmes sont les plus nombreuses
- 2- Les hommes sont les plus nombreux

Réponse 1 (Depuis le milieu des années 2010, les femmes sont un peu plus nombreuses, 52% en 2021)

4/ La loi Darmanin prévoit d'augmenter les Centres de Rétention Administrative en France.
Actuellement, il y en a :

- 1- 15 CRA
- 2- 25 CRA
- 3- 35 CRA

Réponse 2 : 25 CRA actuellement

5/ Lorsque les centres de rétention administrative ont été créés, la durée maximum de la rétention était de 7 jours, aujourd'hui, elle est de :

- 1- 30 jours
- 2- 45 jours
- 3- 90 jours
- 4- 120 jours

Réponse 3 : 90 jours

6/ La loi Darmanin prévoit de durcir la « double peine » (expulsion à la sortie de prison pour une peine supérieure à 5 ans), cela concerne (plusieurs réponses possibles) :

- 1- les étrangers en situation irrégulière
- 2- les étrangers en situation régulière
- 3- les étrangers même ceux arrivés en France avant 13 ans
- 4- les étrangers même ceux résidents en France depuis plus de 10 ans

Réponse : 1 2 3 et 4 : La double peine les concerne tous !

7/ La loi Darmanin prévoit la création d'un titre de séjour supplémentaire :

- 1- le titre « travail pour des métiers en tension »
- 2- le titre « talents et compétences »
- 3- le titre « formation en alternance »

Réponse : 1 oui – 2 non existe déjà, très peu octroyé – 3 non

8/ Sous réserve que la filière et la zone géographique soit en tension, le nouveau titre « travail pour des métiers en tension » pourra être délivré :

- 1- aux étrangers ayant 3 ans de présence sur le territoire et un CDI
- 2- aux étrangers ayant 3 ans de présence sur le territoire et 8 mois de feuilles de paie
- 3- aux étrangers ayant 3 ans de présence sur le territoire, en fin d'études ou de formation en alternance et un CDI
- 4- aux étrangers ayant 3 ans de présence sur le territoire et une promesse d'embauche en CDI

Réponse 1 non – 2 oui - 3 non - 4 non

9/ A 18 ans, les jeunes devenus majeurs scolarisés sont-ils régularisés de droit sans autre condition :

- 1- S'ils sont arrivés avant 13 ans et y résident depuis sans interruption
- 2- S'ils sont arrivés avant 16 ans et vivent avec l'un de leur parent

Réponse : 1, non, il faut ajouter : ils vivent avec l'un au moins de leur parent (=père / mère)

2, non ce n'est pas de droit, ce n'est que la circulaire Valls, pas appliquée dans toute les préfectures et non opposable

10/ Dans la loi Darmanin, l'aspect « respect des principes de la République et respect de l'ordre public » conditionne l'obtention d'un titre (plusieurs réponses possibles) :

- 1- Lors du premier titre de séjour
- 2- Lors du renouvellement d'un titre annuel ou pluriannuel
- 3- Lors du renouvellement d'un titre résident (10 ans)

Réponse : tous – Plus aucun titre n'est pérenne !

11/ La durée de présence sur le territoire français est un critère d'obtention des titres de séjour. La loi Darmanin prévoit de soustraire à l'ancienneté du séjour (plusieurs réponses possibles) :

- 1- La présence en tant qu'étudiant
- 2- La présence en tant que saisonnier agricole
- 3- La présence en tant que demandeur d'asile

Réponse : 1 – 2- 3 (tous !)

12/ La loi Darmanin prévoit l'inscription des étrangers ayant reçu une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) :

- 1- Au fichiers des personnes recherchées
- 2- Au fichier de gestion des dossiers des ressortissants étrangers

Réponse 1, la 2 existe déjà depuis 1993 (fichier AGDREF)